



COMMUNIQUÉ

Promotion des produits de vapotage:

Désespérée par les lacunes de la nouvelle réglementation fédérale, la Coalition appelle les partis d'opposition à déposer un projet de loi privé pour mieux protéger les jeunes

Montréal, le 8 juillet 2020 — Bien qu'il s'agisse d'une nette amélioration par rapport aux mesures adoptées en 2018 qui ont légalisé les produits de vapotage, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** se dit découragée par le manque d'envergure du « [Règlement sur la promotion des produits de vapotage](#) » publié aujourd'hui dans la Partie II de la **Gazette officielle du Canada**.

« *Ce règlement témoigne du laissez-faire habituel du gouvernement fédéral face à l'enjeu du vapotage chez les jeunes et les non-fumeurs de façon générale. La loi de 2018 légalisant les produits de vapotage était trop faible, et les correctifs réglementaires d'aujourd'hui le sont aussi, en plus d'arriver 18 mois en retard. Le gouvernement aurait dû agir d'urgence en 2019 alors qu'il était évident que l'industrie déployait des stratégies de promotion agressives et abusives et que le vapotage nicotinique augmentait en flèche chez les jeunes. En fait, les nouvelles mesures existent essentiellement déjà au Québec depuis 2016, mais n'ont pas été suffisantes pour renverser la tendance à la hausse du vapotage chez les jeunes* », commente **Flory Doucas, porte-parole et codirectrice de la Coalition**.

À partir du 7 août, les nouvelles règles interdiront la publicité en faveur des produits de vapotage pouvant être vue par les jeunes dans lieux publics et à partir du 6 septembre dans les points de vente où ils ont accès. Toutefois, le **gouvernement Libéral** a choisi de continuer à permettre les vidéos promotionnelles dans les bars de même que sur des sites web et des réseaux sociaux « limités » aux adultes. Pourtant les publicités vidéo sur l'Internet associent les produits de vapotage à un style de vie branché et festif auquel aspire les ados et les jeunes adultes, ce que la **Coalition** et d'autres groupes de santé [avaient signalé](#) à la **ministre Patty Hadju** et à **Santé Canada** en janvier dernier (exemples : de vidéos [ici](#), [ici](#) et [ici](#)). Ces vidéos, comme d'autres formes de promotion sur l'Internet, sont facilement accessibles à tout adolescent moindrement futé.

« *On doit instaurer des règles beaucoup plus solides pour rendre ces produits moins attrayants pour les jeunes - en interdisant les saveurs, et pour les rendre moins addictifs – en limitant le taux de nicotine, »* souligne **madame Doucas**. « *Nous appelons donc les élus fédéraux, notamment ceux de l'opposition, à travailler ensemble pour corriger les lacunes qui demeurent dans la législation fédérale.* » Sondés pendant la campagne électorale de l'automne 2019, les partis d'opposition [s'étaient montrés favorables à le faire](#).

Alors que l'industrie du vapotage présente les produits de vapotage comme une alternative plus sécuritaire aux cigarettes conventionnelles, destinée uniquement aux fumeurs adultes, les données de [Statistique Canada](#) montrent que la grande majorité des consommateurs de ces produits sont des jeunes (qui n'ont jamais fumé) ou des fumeurs qui vapotent et qui continuent de fumer (même [Santé Canada](#) admet que tout bénéfice potentiel pour la santé en lien avec le vapotage est conditionnel à l'arrêt complet du tabagisme).

En plus de la promotion dans les bars et sur l'Internet, « *le fédéral continue de permettre l'aromatisation des liquides de vapotage alléchants pour les jeunes comme les saveurs de fruits. Les inspecteurs fédéraux saisissent d'innombrables produits non-conformes - comme des saveurs de bonbons - mais n'émettent jamais d'amendes. Le fédéral continue aussi de permettre des taux de nicotine trois fois plus élevés (66 mg/ml) que ceux permis par l' Union Européenne (20 mg/ml),* » ajoute **la porte-parole**.

Comme d'autres provinces l'ont déjà fait (notamment la **Colombie-Britannique** et la **Nouvelle-Écosse** avec des dispositions nettement plus complètes), le **Québec** s'est engagé à mettre de l'avant des nouvelles mesures d'ici la fin de l'année. « *On s'attend bien sûr à ce que le Québec livre d'ici la fin de 2020 sur son engagement de mettre en place de nouvelles mesures pour réduire le vapotage et le tabagisme chez les jeunes. Mais comme tous les gouvernements provinciaux sont monopolisés par la crise de la COVID-19, il devient tout aussi pertinent pour le fédéral d'intervenir de manière urgente,* » **conclut madame Doucas**.

Rappelons que les données ne cessent de démontrer à quel point les mesures trop permissives adoptées par **Ottawa** en mai 2018 se sont avérées catastrophiques pour la santé des jeunes. La proportion de jeunes qui ont vapoté dans les 30 derniers jours a plus que doublée entre 2016/17 et 2018/19 (passant de 10 à 20 %) avec la plupart d'entre eux n'ayant jamais fumé ou ayant au plus pris quelques bouffées de fumée, selon l'**Enquête canadienne sur tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves**.

– 30 –

Information : Flory Doucas, cell : 514.515-6780